AR PREFECTURE

017-211703475-20200924-2020_09_D20-DE Regu le 25/09/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020 à 19 h 00 Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET: D20 - Piste de karting - Plaine de jeux de Pelouaille - Bail emphytéotique Ville de Saint-Jean d'Angély / Passion Karting 16 - Avenant N° 1 Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints; Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Gaëlle TANGUY, Fabien BLANCHET, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN formant la majorité des membres en exercice. Excusés ayant donné pouvoir : 5 Jean-Louis BORDESSOULES à Mme la Maire ; Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET ; Houria LADJAL à Marylène JAUNEAU; Michel LAPORTERIE à Jean MOUTARDE; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN. Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX; Henoch CHAUVREAU; Patrick BRISSET. Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire Secrétaire de séance : Myriam DEBARGE

Mme la Maire constate que le guorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082 17415 Saint-Jean-d'Angély cedex

Tél.: 05 46 59 56 56 Fax: 05 46 32 29 54 www.angely.net TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20200924-2020_09_D20-DE Accusé de réception Sous-préfecture le 25 septembre 2020

Affiché le 25 septembre 2020

Regu le 25/09/2020

Conseil municipal du 24 septembre 2020

N° 20 - Piste de karting - Plaine de jeux de Pelouaille - Bail emphytéotique Ville de Saint-Jean-d'Angély / Passion Karting 16 - Avenant N° 1

Rapporteur : M. Philippe BARRIERE

Par délibération du 28 mars 2019, le Conseil municipal a autorisé Mme la Maire à signer le bail emphytéotique d'une durée de 20 ans avec l'entreprise Passion Karting 16 pour la gestion à la plaine de jeux de Pelouaille d'une piste en enrobé pour l'initiation et la pratique des sports mécaniques de loisirs (karting, modélisme, motocyclisme).

Le gestionnaire dispose actuellement de 8 karts de 270 cm3 pour les adultes, de 7 karts de 120 cm3 pour les enfants à partir de 7 ans et d'un kart biplace pour les apprentis pilote à partir de 4 ans qui souhaitent être accompagnés par un moniteur.

Depuis la réouverture autorisée de la piste le 18 mai 2020, la belle affluence de cet été (entreprises, centres de vacances, public) permet aujourd'hui à M. Stéphane CHEVALLIER, le gérant de cette entreprise, de relancer les différents projets qu'il voulait entreprendre avant le confinement.

Parmi ceux-ci, il souhaiterait disposer d'un espace supplémentaire pour y aménager une seconde piste destinée au développement d'une activité moto et quad pour les 7 à 14 ans.

Le terrain souhaité d'une superficie approximative de 2 400 m² se situe en bordure de l'avenue Saint-Sulpice-Québec sur la parcelle cadastrée section ZT n° 61 d'une surface de 3 442 m².

Cette mise à disposition de terrain sera régie selon un avenant par acte authentique au bail emphytéotique du 17 juillet 2019 susvisé. Le montant du loyer dû par le gestionnaire sera actualisé au prorata de la superficie ajoutée.

Les travaux d'investissements seront supportés par l'entreprise Passion Karting 16 tandis que les frais de bornage du terrain et du notaire relatifs à la rédaction de l'Avenant n°1 au bail emphytéotique seront à la charge de la Ville.

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20200924-2020_09_D20-DE Accusé de réception Sous-préfecture le 25 septembre 2020

Affiché le 25 septembre 2020

AR PREFECTURE

017-211703475-20200924-2020_09_D20-DE

Regu le 25/09/2020

Conseil municipal du 24 septembre 2020

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les dispositions susvisées ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer l'Avenant n° 1 au bail emphytéotique du 17 juillet 2019 signé entre la Ville et Passion Karting 16.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (26) :

Pour : 26Contre : 0Abstention : 0

• Ne prend pas part au vote: 0

Pour extrait conforme, La Maire, Conseillère régionale, Françoise MESNARD

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20200924-2020_09_D20-DE Accusé de réception Sous-préfecture le 25 septembre 2020

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.